

# Villenoy, aujourd'hui

La Lettre du Maire  
Mai 2026



## Edito du Maire

Discours d'Emmanuel HUDE lors du Conseil municipal d'installation du 21 mars 2026

Monsieur le Doyen du conseil, cher Patrick,  
Mes chers collègues élus,  
Mesdames et Messieurs les agents territoriaux,  
Chers concitoyens, chers amis,

C'est avec une profonde émotion et une pleine conscience de la responsabilité qui m'incombe que je m'adresse à vous aujourd'hui. En me confiant cette écharpe tricolore, vous me faites le plus bel honneur qui soit au niveau local : celui de continuer à être le Maire de Villenoy.

Mes premiers mots seront des mots de gratitude. Gratitude, bien sûr, envers les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leur confiance lors du scrutin. Mais aussi de la gratitude envers mon équipe, avec qui j'ai partagé les doutes et les espoirs de cette campagne, et qui s'apprête aujourd'hui à se mettre au travail avec passion.

La campagne électorale est désormais derrière nous. Le temps des débats légitimes a fait place au temps de l'action. Je tiens à le dire très clairement aujourd'hui : je serai le Maire de toutes les Villenoyennes et de tous les Villenoyens, sans aucune distinction.

À l'opposition municipale, je veux dire que la démocratie a besoin de voix plurielles. Vos remarques seront écoutées, vos droits seront respectés, car nous partageons, j'en suis certain, un but commun : l'amour de notre ville et le bien-être de ses habitants.

Dès lundi, nous nous mettrons au travail pour concrétiser le projet que nous avons porté.

Notre boussole sera claire :

- Faire en sorte que chaque action soit un plus pour l'amélioration de notre cadre de vie et du mieux vivre ensemble en restant dans une commune la plus sûre possible.
- Continuer la transition écologique de notre commune
- Faire rayonner notre patrimoine et dynamiser notre culture
- Construire l'avenir en misant sur la jeunesse, sans oublier les seniors et la solidarité entre les générations
- Mettre en place un plan quinquennal de remise en état de la voirie communale
- Renouer avec une présence médicale à Villenoy

Nous agirons avec pragmatisme, en gérant l'argent public avec rigueur, mais sans jamais perdre de vue notre ambition pour Villenoy.

Je sais pouvoir compter pour cela sur l'engagement de notre administration et de tous les agents municipaux. Ils sont la cheville ouvrière de notre service public local. Je connais leur dévouement et je veux qu'ils sachent que je serai un Maire à leurs côtés, exigeant mais juste, pour leur donner les moyens de bien faire leur travail.

Mes chers collègues, la tâche est immense, mais notre détermination l'est tout autant. Les défis qui attendent notre commune dans les années à venir sont nombreux, mais c'est ensemble, dans l'écoute et le respect, que nous les relèverons.

La confiance ne se décrète pas, elle se prouve chaque jour. Alors, dès à présent : au travail !

Merci !

Fidèlement,

Emmanuel HUDE  
Maire de Villenoy



Commémoration du 19 mars 1962



Journée mondiale de l'autisme  
2 avril



Exposition Voitures d'exception  
Samedi 4 avril



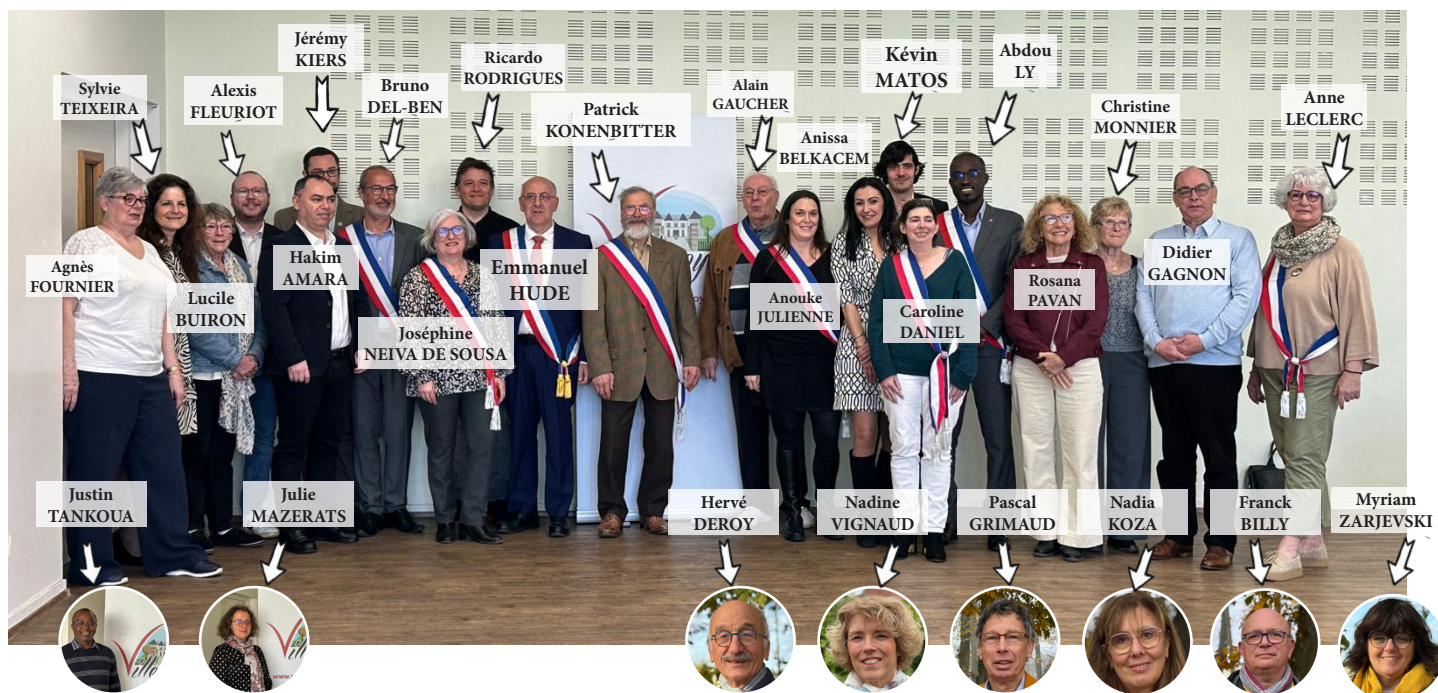
Chasse aux oeufs  
Dimanche 5 avril



Défi 77 pour l'environnement  
Samedi 11 avril



# Vos élus



Le nouveau Conseil municipal a été installé le samedi 21 mars dernier où il a été procédé à la réélection du Maire et des adjoints. Le Conseil municipal rassemble 29 élus : 8 adjoints, 7 conseillers délégués et 14 conseillers municipaux dont 6 issus de la liste d'opposition.

## Délégations des Adjoints :

- 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Affaires Financières: **Bruno DEL-BEN**
- 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des Affaires Culturelles, de la Vie locale et de l'Évènementiel: **Joséphine NEIVA DE SOUSA**
- 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge de l'Urbanisme: **Patrick KRONENBITTER**
- 4<sup>ème</sup> Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Petite Enfance : **Anouke JULIENNE**
- 5<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Travaux et des Services Techniques: **Alain GAUCHER**
- 6<sup>ème</sup> Adjointe aux Solidarités, au Logement et aux Services à la population: **Caroline DANIEL**
- 7<sup>ème</sup> Adjoint à l'Attractivité du territoire, à la Santé et aux Sports: **Abdou LY**
- 8<sup>ème</sup> Adjointe en charge de l'Environnement et du Cadre de vie: **Anne LECLERC**

## Compétences des Conseillers délégués :

- Conseiller délégué en charge des Ressources Humaines et Marchés publics: **Didier GAGNON**
- Conseillère déléguée en charge des Évènements culturels et des Associations: **Rosana PAVAN**
- Conseillère déléguée en charge du Patrimoine: **Sylvie TEIXEIRA**
- Conseillère déléguée en charge du Centre Marie-Jeanne Bassot et la Jeunesse : **Anissa BELKACEM**
- Conseillère déléguée en charge des Séniors : **Agnès FOURNIER**
- Conseiller délégué en charge de la Santé et du Bien-être: **Hakim AMARA**
- Conseiller délégué en charge des Nouvelles technologies et de la communication: **Alexis FLEURIOT**

Lors de la séance du conseil du 1er avril, 11 commissions municipales ont été déterminées ainsi que leurs membres et vice-présidents.

## Thèmes

- Finances
- Culture | Patrimoine | Animations
- Associations | Sports
- Vie Citoyenne | Jeunesse
- Urbanisme | Environnement | Développement durable
- Scolaire | Enfance et Petite Enfance
- Travaux | Voirie
- Développement Economique | Santé | Bien être
- Nouvelles Technologies | Communication
- Sécurité | Prévention de la délinquance
- Accessibilité aux personnes handicapées

## Quel est le rôle des commissions ?

Elles sont destinées à faciliter le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au Conseil municipal. Elles ne disposent cependant d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Chaque commission est composée de 8 membres du Conseil municipal.

# Cadre de vie

## Déchets végétaux

Avec le retour des beaux jours, l'entretien des jardins et des espaces verts reprend. Afin de préserver la qualité de vie de tous, de protéger l'environnement et de garantir un service de collecte efficace, il est important de respecter les règles en vigueur sur la commune.

### L'entretien des espaces verts : les bonnes pratiques

Les travaux de jardinage (tonte, taille de haies, élagage, débroussaillage...) sont soumis à des règles afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage (arrêté préfectoral du 23 septembre 2019- autorisation de 8h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi; de 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi; de 10h à 12h les dimanches et jours fériés)

Par ailleurs :

-Veillez à entretenir régulièrement vos haies et arbres pour éviter qu'ils n'empiètent sur la voie publique ou chez vos voisins.

-Le brûlage des déchets verts est strictement interdit, car il contribue à la pollution de l'air et peut provoquer des incendies.

### Collecte des déchets verts : ce qu'il faut savoir

Les déchets verts comprennent :

- Tontes de gazon
- Feuilles mortes
- Tailles de haies et d'arbustes
- Petites branches

### Modalités de collecte :

La collecte des déchets verts a repris le mardi 7 avril et prendra fin le 24 novembre.

-Les déchets doivent être présentés dans les sacs autorisés par la collectivité : 2 distributions ont été organisées ; pour ceux qui n'auraient pas pu venir, vous pouvez vous rendre au **Centre Technique Municipal le vendredi matin de 8h à 12h; il sera également possible de retirer ses sacs lors de la Fête de la Nature**

-Ils doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte, selon le calendrier en vigueur dans notre commune, **soit le lundi soir**.

-Les fagots de branches doivent être liés et respecter les dimensions maximales autorisées.

### À noter :

- Les sacs plastiques non conformes ne sont pas collectés.
- Les déchets trop volumineux ou non conformes peuvent être refusés.

### Solutions complémentaires

Pour valoriser vos déchets verts et réduire leur volume, plusieurs solutions existent :

-Le compostage individuel : idéal pour transformer vos déchets en engrais naturel. La CAPM pourra répondre à toutes vos questions sur le compostage lors de la Fête de la Nature.

-Le paillage : permet de protéger vos sols tout en limitant les déchets.

-L'apport en déchèterie : accessible pour les volumes importants ou les déchets spécifiques.

### Un geste pour l'environnement

Adopter ces bonnes pratiques permet :

- De limiter les nuisances pour votre voisinage
- D'assurer la sécurité et la propreté de l'espace public
- De contribuer à la réduction et à la valorisation des déchets

**Chacun, à son échelle, participe à la qualité du cadre de vie sur le territoire.**

Pour toute information complémentaire (calendrier de collecte, consignes spécifiques, accès aux déchèteries), vous pouvez télécharger l'application MONTRI(ou la version site)



Ensemble, adoptons les bons gestes pour un environnement plus propre et durable.



## la Fête de la Nature : les 20 ans !

Le rendez-vous annuel de la commune pour découvrir, s'amuser et apprendre à envisager la nature de toutes les manières.

**A vos agendas ! Rendez-vous le Samedi 23 mai !**

Au programme : participez au défilé «**de fleurs et d'oiseaux**»

Départ à 13h45 de la Rue de Lagny(stade municipal) OU Rue Pierre Mendes

France au rythme des batucadas pour rejoindre le Parc du Général Baron Pelet où de nombreux ateliers vous attendent...Ateliers créatifs - artistiques - découverte et d'autres surprises !



{Rencontre avec}

Anne Leclerc

Adjointe à l'Environnement et au Cadre de vie

Je vis à Villenoy depuis 10 ans et j'y ai travaillé pendant 18 ans, jeune retraitée j'ai eu envie de m'investir dans la commune autrement !

Mon fil conducteur pour cette mandature est de contribuer, avec des actions simples et respectueuses de l'environnement, à notre bien-être au quotidien. J'aurai plaisir à échanger avec vous lors de la Fête de la Nature et recueillir vos idées !

**Nouveauté 2026**  
**«Concours jardins fleuris»**  
**du 30/04 au 12/05**  
**Montrez-nous votre jardin !**

# Information municipale

La Société SAUR en charge du réseau d'eau sur la commune doit effectuer des recherches de fuite d'eau potable.

Ces recherches impliquent une sectorisation de nuit sur l'ensemble de la commune, **des coupures d'eau seront réalisées entre 23h30 et 6h à partir du 15 mai.**

Une communication plus précise sera effectuée par la SAUR individuellement.

Afin de garantir la sécurité des personnes susceptibles d'être impactées médicalement par ces arrêts nocturnes, la commune souhaite recenser les personnes sensibles.

Nous vous invitons à vous rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale par téléphone au 01 83 61 04 60 ou par mail à : [ccas@villenoy.fr](mailto:ccas@villenoy.fr)



## Pourquoi faire des recherches de fuite?

- éviter le gaspillage des ressources,
- mesurer et réduire l'impact écologique,
- protéger les infrastructures,
- sécuriser et maintenir la performance des réseaux.

## Jeunesse

### [Sensibilisation] Protoxyde d'azote

#### Le Saviez-Vous ?

*L'ampleur de ce phénomène ainsi que les impacts dangereux tant pour la santé publique des jeunes que pour l'environnement a nécessité un arrêté préfectoral en date du 10 mars 2026.*

Les services Jeunesse des communes membres du Pays de Meaux se réunissent tous les ans lors du «Youngday» autour de défis sportifs, d'actions de sensibilisation et de prévention.

Plusieurs cartouches de protoxyde d'azote ont été retrouvées sur la commune.

Aussi, l'équipe en charge de la jeunesse du Centre Marie-Jeanne Bassot a décidé de sensibiliser les jeunes sur cette pratique à cette occasion.



#protoxyde d'azote

Le proto ça fait quoi ?

Les jeunes qui consomment du gaz hilarant recherchent :

- > Un effet rapide
- > Une euphorie et/ou un fou rire incontrôlable
- > Un état de « flottement »
- > Des distorsions sensorielles



#protoxyde d'azote

Le proto c'est dangereux ?

L'usage détourné de protoxyde d'azote augmente malgré des risques avérés :

- > Asphyxie par manque d'oxygène
- > Brûlure par le froid du gaz
- > Vertiges, désorientation
- > Perte de connaissance, chutes

En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés et/ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir



## Appel aux bénévoles !

Si vous avez du temps libre et que vous souhaitez participer aux projets, événements ou aider lors d'actions sociales, faites-vous connaître !

Contactez l'accueil de la Mairie  
au 01 83 61 04 50